

Colmar, le 27 avril 2019

DOSSIER DE PRESSE

Lancement de la Navette « Cœur de ville », électrique et gratuite !

DÈS LE 27 AVRIL !

La Navette Cœur de Ville

Gratuite & Électrique

Toutes les 15mn de 9h à 19h du lundi au samedi

Zones d'arrêt de bus à la demande en hyper centre

Gratuite et électrique sur toute la ligne

Afin d'améliorer la mobilité en centre-ville Colmar Agglomération a décidé de mettre en place des navettes électriques desservant l'hyper-centre de Colmar, à partir du samedi 27 avril. Connectée aux lignes de bus Trace et aux principaux parkings, cette navette gratuite pour l'utilisateur, permet de se déplacer au cœur de la ville. Cette opération est portée par Colmar Agglomération pour le financement, accompagnée par l'Etat à travers l'opération « Action cœur de ville ».

CONTACT PRESSE :

Lucie HAMON - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr

Céline HILTENBRAND

Responsable communication Trace
03 89 20 80 86 - 06 09 25 58 02
c.hiltenbrand@trace-colmar.fr

Le contexte

Ce nouveau mode de transport en commun s'inscrit dans le cadre de l'étude de refonte du réseau de transports en commun de Colmar Agglomération, pour une mise en œuvre au 2^{ème} semestre 2020.

Un triple objectif

- Limiter la pénétration des voitures dans le centre-ville.
- Proposer un mode de transport écologique et sur-mesure permettant de trouver une nouvelle forme de convivialité à l'échelle de la ville.
- Répondre aux besoins des Colmariens et des visiteurs désireux de se déplacer d'un point à un autre dans la ville, sans avoir à mobiliser son véhicule.

Navette testée et approuvée

Fin 2018, un véhicule électrique avait été testé sur le réseau pour vérifier sa capacité et son itinéraire en conditions réelles. Un minibus a ainsi circulé pendant une semaine dans le cœur historique de Colmar. Conduite, freinage et démarrage, cette expérimentation a été concluante quant aux conditions de circulation et aux exigences techniques de Colmar Agglomération et de la Trace !

Durant cette période, une enquête auprès « des testeurs » a mis en évidence la satisfaction générale du service :

- 96% ont déclaré être satisfaits du confort du véhicule
- 100% ont jugé le fonctionnement de la navette simple à comprendre
- 98,5% ont trouvé l'itinéraire et le temps de parcours adaptés

Le fonctionnement

- **Régulière**

Une navette toutes les 15 minutes, de 9h à 19h, du lundi au samedi.

- **Gratuite**

Pas besoin de titre de transport.

- **Pratique**

Je monte, je descends quand je veux, aux arrêts et dans les zones d'arrêt à la demande.

- **En connexion avec les principaux parkings**

Je laisse ma voiture sur l'un des principaux parkings de Colmar et je me laisse conduire par la

navette : parkings Lacarre, Rapp, Scheurer-Kestner, Cathédrale Sud et Nord, Montagne Verte, Mairie et Saint-Josse.

- **Complémentaire aux lignes de bus**

La navette est en connexion avec toutes les lignes du réseau Trace au pôle d'échange multimodal « Théâtre », lui-même relié à la gare SNCF par les principales lignes du réseau de bus.

- **Écologique, pas d'émissions, pas de bruit**

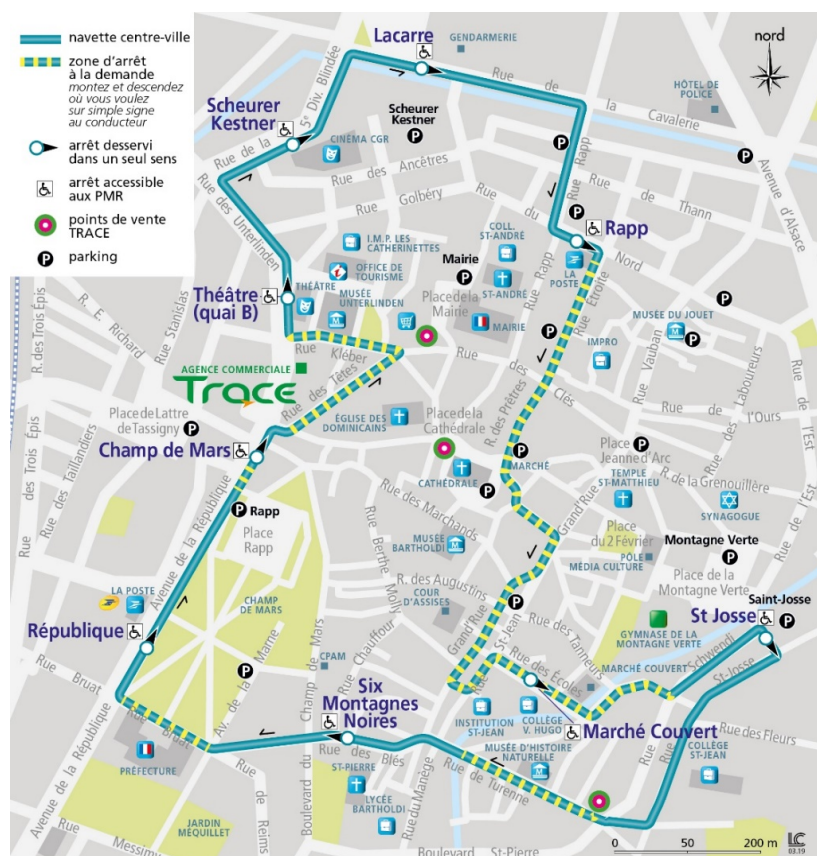
La ligne est assurée par 3 véhicules Bluebus (+ 1 en réserve) entièrement électriques. Outre l'absence totale d'émissions de CO2 en fonctionnement, l'intérêt des véhicules électriques réside dans leur faible impact sonore. À ce titre, la navette fait partie du programme global de transition énergétique entrepris par la Ville de Colmar et Colmar Agglomération.

- **Accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR)**

Tous les arrêts de la ligne ainsi que les zones d'arrêts à la demande sont accessibles aux PMR. Equipé d'une rampe rétractable, ce véhicule permet une accessibilité totale de l'ensemble de la ligne.

- **Convivial, compact, spacieux et lumineux,**

Avec ses 8 places assises, 10 places debout et 1 place PMR, ce véhicule de moins de six mètres pourra accueillir une vingtaine de personnes et se faufiler dans les rues du centre-ville, pour une desserte de proximité de qualité.



Le circuit

Le tracé comprend 9 points d'arrêt fixe ainsi que des zones d'arrêt à la demande où le client peut monter et descendre quand il le souhaite, sur un simple signe du conducteur.

Investissement

Les quatre véhicules représentent un **investissement total de 1 018 000 € TTC** (équipements au sol inclus) et un coût de fonctionnement de **311 000 € par an pour Colmar Agglomération**. L'Etat participe au coût d'acquisition des navettes pour un montant de 109 500 € dans le cadre du plan « Action cœur de ville ».

Des véhicules électriques « Bluebus »

L'appel d'offres lancé par Colmar Agglomération en 2018 a été remporté par la **société Bolloré** avec les véhicules de marque Bluebus. Ils sont conçus et fabriqués en France, à Ergué-Gabéric (Finistère), dans l'usine Bluebus certifiée ISO 9001 V 2015, et disposent du **label « Origine France Garantie »**.

Pour toute info : Allô Trace 03 89 20 80 80 ou www.trace-colmar